

Le petit bulletin

TENAY

JANVIER 2024



VOEUX DU MAIRE

Gaël ALLAIN, Maire, vous invite à la cérémonie des vœux du Maire le dimanche 7 janvier à 11 h. Rendez-vous à la Salle des Fêtes.



Les locataires de parcelles de jardins doivent se présenter en Mairie pour régler l'année 2024.

RECENSEMENT

La Commune de Tenay aurait dû être recensée début 2023. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, la collecte de toutes les communes a été décalée d'un an. Tenay sera donc recensée en 2024 (du 18 janvier au 17 février).

Le recensement, à quoi ça sert ?

C'est sûr : Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Tous les acteurs du recensement sont tenus au secret professionnel.

C'est utile : Il permet de déterminer la population légale de la Commune dont découle la contribution de l'Etat à son budget. Il permet de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.

C'est simple : Les habitants des adresses individuelles recevront directement dans leurs boîtes aux lettres les codes internet pour se recenser sans visite de l'agent recenseur. Il suffit de quelques minutes pour répondre au questionnaire internet. A défaut, l'agent recenseur remettra les questionnaires papier.

C'est obligatoire : Le refus de répondre à l'enquête est sanctionné d'une amende.

Recensement
de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

FRANCE SERVICE

Au cours du mois de janvier, il y aura deux permanences : le vendredi 19 et le vendredi 26.



AGENTS RECENSEURS

Suite à un changement, les trois nouveaux agents recenseurs seront : Pierre, Patrick et Solène

TICKET DE CANTINE

A partir du 1er janvier 2024, le ticket de cantine augmente. Le ticket, qui équivaut à un repas, passera de 4.30 € à 4.40 €.

Le carnet de 10 tickets sera donc au prix de 44 €.



CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier des collectes 2024 est disponible en Mairie.

Pour rappel, les bacs d'ordures et sacs jaunes doivent être déposés uniquement la veille du ramassage.

CIMETIERE

Suite au conseil municipal du 8 décembre, Monsieur le Maire a informé le conseil du manque de places dans le cimetière communal, notamment pour les sépultures en rang commun. Il propose la reprise d'emplacements dont les inhumations sont les plus anciennes (entre 1998 et 2010). Pour rappel, conformément à l'article L 2223-5 du Code Général des Collectivités territoriales, « en terrain commun, les tombes ne peuvent être reprises avant un délai de 5 ans suivant l'inhumation ». Les élus se sont ainsi prononcés sur la reprise de 10 sépultures du rang commun (Carré F).

Un arrêté du Maire a été rédigé le 11/12/2023 portant reprise de sépultures en terrain commun au cimetière communal et fixant la date de reprise par la commune au **12/02/2024**. L'arrêté est affiché à la porte de la Mairie ainsi qu'à celles du cimetière communal.



FETE DE NOEL

Le vendredi 15 décembre, le Père Noël est passé dans les écoles pour offrir un livre à chaque élève et des papillotes. Le soir même, à la salle des fêtes, de nombreux parents ont pu assister au spectacle des enfants. Tout le monde a pu profiter du marché de Noël, d'une photo souvenir avec le Père Noël dans un décor chaleureux, de l'atelier décoration, du vin chaud, des marrons et chocolats chauds, crêpes et bonbons. Le tout dans une ambiance festive et familiale. Merci à l'équipe du sou des écoles, à l'équipe enseignante, aux membres participants de Tenay en couleurs et du conseil municipal.



OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et les samedis 13 et 27 janvier de 8 h 30 à 12 h 00**

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
OU

**strambert@france-
services.gouv.fr**



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

- Dr CUGNIET
(Tél 04 74 36 40 64):
les 6 et 27 janvier



- Dr PACCALLET
(Tél 04 74 36 32 03)
Les 13 janvier et 3 février

DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
10 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 05 janvier
- Le vendredi 19 janvier



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie ou dans le grand café, chez Jean Louis.

Prochaines collectes :

- Le lundi 8 janvier
- Le mardi 22 janvier

